



Contacts :

Siège administratif : 1 rue des Cannelles –
47150 Monflanquin

Accueil au 05.53.49.55.80
ou contact@ccbastides47.com

VOTE DE LA FISCALITE ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Lors de la séance plénière du 15 avril 2021, les conseillers communautaires se sont réunis pour voter la fiscalité et les budgets primitifs 2021.

Fiscalité : La communauté de communes a voté unanimement le maintien des taux de fiscalité pour l'année 2021.

Malgré les baisses de dotations de l'Etat envers les collectivités ces dernières années, les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés depuis l'année 2018, ce qui reflète des efforts durables de la collectivité pour limiter les coûts de fonctionnement.

La nouvelle fiscalité a soulevé des inquiétudes sur la perte d'autonomie financière de la collectivité.

La suppression de la taxe d'habitation vient diminuer les marges de manœuvre fiscale de la communauté de communes. Plus de 40% des recettes viennent de taxes et de compensations sur lesquelles la communauté de communes n'a aucun contrôle.

Emprunts : Le poids de la dette baisse pour atteindre cette année 158 € par habitant. La nouvelle équipe récupère un budget sain et des capacités financières permettant de se lancer dans de nouveaux projets d'investissements.

Plan Pluriannuel d'Investissement : Il a été présenté le plan pluriannuel d'investissement listant les orientations du mandat : la construction de la maison de santé de Castillonès, la rénovation énergétique des bâtiments communautaires, l'orchestre à l'école ou encore le soutien financier aux projets sportifs des communes...

Budget : L'année 2021 marque une hausse importante du taux de la Taxe Générale sur les Activités Polluante payée par la collectivité. Celle-ci est fonction du tonnage de déchets enfouis sur la communauté de communes. Cette année la collectivité a fait le choix de ne pas répercuter cette taxe sur les ménages.

Même si des efforts importants et efficaces ont été effectués par la collectivité et les habitants pour limiter la production d'ordure ménagère sur la communauté de communes, cette augmentation significative de taxe préoccupe. Pour cause, l'Etat a acté une augmentation graduelle de la TGAP jusqu'en 2025. En 2025, elle sera de 65€ par tonne de déchets enfouis alors qu'elle était de 25 € par tonne de déchets enfouis en 2020...

Dans l'ensemble, le budget de la communauté de communes est très similaire à celui de l'année 2020 et a été voté à l'unanimité par les conseillers communautaires sans que celui-ci ne fasse débat.

Contacts :

DIRECTION GÉNÉRALE

Glenn Viollet – Marianick Nicaud – Chef.fes de service

glenn.viollet@ccbastides47.com